

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06132 Numéro SIREN : 823 597 968 Nom ou dénomination : SOVALDIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2020 sous le numéro de dépôt 305

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 03/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/305

Déposant :

Nom/dénomination : SOVALDIS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 823 597 968

N° gestion : 2016 B 06132



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/02/2018	et clos le	31/01/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS SOVALDIS		305	
SIRET	8 2 3 5 9 7 9 6 8 0 0 0 1 0	Ancienne adresse en cas de changement:	
Adresse du principal établissement:			
44 rue de la Sablonnière CARREFOUR MARKET 94460 VALENTON			

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

Activités exercées	Supermarchés	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------	--	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0				

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
	PV à long terme imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées art. 238 quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	Dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	☐
--	--	--------------------------	---	--------------------------

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258 SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case	☐
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Viseur conventionné	☐	Visa : CGA	☐
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du comptable : SAS PRECOGEST			
19 avenue des Indes 91940 LES ULIS			
Tél : 01.69.18.80.00			
- du conseil : SAS PRECOGEST			
19 avenue des Indes 91940 LES ULIS			
Tél : 01.69.18.80.00			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



[Signature]

[illegible]

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS SOVALDIS

du 01/02/2018

Adresse 44 rue de la Sablonnière 94460 VALENTON

au 31/01/2019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	Madame LEBLANC AMARO PINTO Garance	16, rue Emile Bougard 94250 GENTILLY
2	Melle LAPEYRONNIE Veronique	7, allée Armand Jusselin 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
3	Madame LEFORATI Virginie	4, rue du 8 mai 1945 94460 VALENTON
4	Madame MECHAB Khaldia	22, rue Denis Papin 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
5	Monsieur EL-ARRASS Rachid	35, rue Rhimonnier 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	38 686			38 686				38 686
2	34 395			34 395				34 395
3	26 735			26 735				26 735
4	26 308			26 308				26 308
5	27 066			27 066				27 066
6								
7								
8								
9								
10								
**	153 190			153 190				153 190

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 231
Total	2 231

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2019.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	155 421	- de l'exercice 2019.. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	148 909	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À VALENTON, le 31/05/2019	
Signature ,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SOVALDIS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>44 rue de la Sablonnière 94460 VALENTON</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>13</u>		
Numéro SIRET* <u>8 2 3 5 9 7 9 6 8 0 0 0 1 0</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, <u>31/01/2019</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	
		Fonds commercial (1)	AH	530 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
		Constructions	AP	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	142 914
		Autres immobilisations corporelles	AT	183 893
		Immobilisations en cours	AV	
		Avances et acomptes	AX	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
		Autres participations	CU	
		Créances rattachées à des participations	BB	
		Autres titres immobilisés	BD	
		Prêts	BF	
		Autres immobilisations financières*	BH	70 633
		TOTAL (II)	BJ	927 441
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	9 667
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	743 076
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	79
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	22 843
		Autres créances (3)	BZ	401 656
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
		Disponibilités	CF	319 545
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	66 114
TOTAL (III)		CJ	1 562 981	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Ecart de conversion actif* (VI)		CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 490 423	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Handwritten signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS SOVALDIS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 400 000)			DA	400 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(98 316)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	67 728	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	369 411	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	578 083	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	377 933	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	715 176	
	Dettes fiscales et sociales			DY	235 929	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	38 023	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	33 333	
TOTAL (IV)			EC	1 978 479		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 347 891		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 514 681
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	680	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Handwritten signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS				Exercice N		Néant ☐		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	11 723 823	FB		FC	11 723 823	
	Production vendue { biens * services *	FD	252 627	FE		FF	252 627	
		FG	20 555	FH		FI	20 555	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	11 997 007	FK		FL	11 997 007	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (I) (11)					FQ	464	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	11 997 471
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	9 690 258	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	95 244	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	150 514	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(2 726)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 080 675	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	91 869	
	Salaires et traitements*					FY	614 026	
	Charges sociales (10)					FZ	175 000	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	69 333
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	5 256	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	11 969 451	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	28 019	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 572	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	11 572	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(11 572)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	16 447	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SOVALDIS</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	49 237	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	49 237	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 389	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 389	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	43 847	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(7 433)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 046 708	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 978 980	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	67 728	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	2 533
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 002	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
			3 623	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 766		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			3 045	
Produits sur exercices antérieurs			46 192	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS SOVALDIS**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		2				
						3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	530 000	KE				
CORPORELLES	Terrains			KG		KH				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants MI	KM		KN				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	137 744	KT		KU	5 170		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	169 027	KW		KX	4 096	
		Matériel de transport *		KY	84	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	9 727	LC		LD	957	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III		LN	316 584	LO		LP	10 223		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
		Autres participations			8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières				IT	67 526	IU		IV	3 107	
TOTAL IV		LQ	67 526	LR		LS	3 107			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	914 111	OH		OJ	13 330			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	530 000	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	142 914	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers	IU		MM		MN	173 123	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	84	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	10 684	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NH	326 808	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations	I0		0X		0Y		0Z	
		Autres titres immobilisés	II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	70 633	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	70 633	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		0K		0L	927 441	0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

Exercice N clos le : 31/01/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS SOVALDIS</u>										Néant ☐ *				
CADRE A														
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH					
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	34 073	QA	31 617	QB		QC	65 690				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	36 844	QE	34 240	QF		QG	71 084				
	Matériel de transport		QH	10	QI	74	QJ		QK	84				
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2 271	QM	3 401	QN		QO	5 672				
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
	TOTAL III		QU	73 199	QV	69 333	QW		QX	142 532				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	73 199	ØP	69 333	ØQ		ØR	142 532				
CADRE B														
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ				
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations							SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SOVALDIS

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quiniques H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	70 633	UV		UW	70 633				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	22 843		22 843						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	865		865						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 060		1 060						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	104 465		104 465					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	22 943		22 943					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	15 535		15 535					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	256 787		256 787						
	Charges constatées d'avance	VS	66 114		66 114						
	TOTAUX		VT	561 247	VU	490 614	VW	70 633			
	RENOIS	(1)	Montant des		VD						
		- Prêts accordés en cours d'exercice		VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	680		680						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	577 403		113 605		463 798				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	715 176		715 176						
Personnel et comptes rattachés		8C	108 268		108 268						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	65 936		65 936						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 069		1 069						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	60 654		60 654						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	377 933		377 933						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	38 023		38 023						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	33 333		33 333						
TOTAUX		VY	1 978 479	VZ	1 514 681		463 798				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	112 063	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



Handwritten signature/initials.

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS

Néant ☐Exercice N, clos le :
31/01/2019

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	67 728
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	3 050	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	6 673
	Amendes et pénalités	WJ	3 623	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme	WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	12 388
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
TOTAL I					WR	86 789

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	2 860	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV		
			- imposées au taux de 0 %							WH		
			- imposées au taux de 19%							WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs							XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts :												
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									ZY		
	Majoration d'amortissement*									XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 series A)	L5		XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine -TF- (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement			X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI		XG	40 018
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL									TOTAL II	XH	42 878	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	43 911			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				XL	43 911	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XO		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN						



Signature

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

[illegible]

Cegid Group

mp

Désignation

SAS SOVALDIS

[illegible]

Cegid Group

AM?

[Handwritten signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SOVALDIS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	122 719	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	43 911	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	78 808	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	78 808	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	89 770	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
EFFORT CONSTRUCTION	9K	220	9L 220
TASCOM	9M	2 830	9N 2 640
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	3 050	YO 2 860
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Handwritten signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SOVALDIS</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(98 316)			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	0F	(98 316)			ZG	(98 316)				
						ZH	(98 316)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	11 075		YQ	9 561					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	-- Sous-traitance				YT						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	384 857		XQ	384 857					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	9 102					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	230 497					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	456 218					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	1 080 675					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	40 638					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	51 231					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	91 869					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	1 325 887					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 418 555					
DIVERS	- Montant brut des salaires *				0B	591 903					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



Handwritten signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Signature

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS		Néant ☒ *			
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3			
		N-4			
	différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI)	N-5			
		N-6			
	(à préciser) au titre de :	N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② :

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies* -0 bis du CGI) ^① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies* -0 du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ^⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ^③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS SOVALDIS	Néant ☒ *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS SOVALDIS</u>		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01/02/2018</u> et clos le : <u>31/01/2019</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	25	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG	1	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	11 997 007	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	11 997 007	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	464	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	464	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	9 840 772	
Variation négative des stocks	OQ	92 518	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	681 887	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	5 256	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	10 620 433	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 377 037
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	1 377 037	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	11 997 007	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	25	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 2 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR	3	1 / 0 1 / 2 0 1 9

Cegid Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OH.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/01/2019

N° SIRET 8 2 3 5 9 7 9 6 8 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SOVALDIS

ADRESSE (voie) 44 rue de la Sablonnière

CODE POSTAL 94460

VILLE VALENTON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	4 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination VALON
 N° SIREN (si société établie en France) 532230018 % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 2 000
 Adresse : N° 44 Voie rue de la Sablonnière
 Code Postal 94460 Commune VALENTON Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination SELIMA
 N° SIREN (si société établie en France) 411495369 % de détention 26.00 Nb de parts ou actions 1 040
 Adresse : N° Voie Zone Industrielle ROUTE DE PARIS
 Code Postal 14120 Commune MONDEVILLE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination AMIDIS ET CIE
 N° SIREN (si société établie en France) 319730339 % de détention 24.00 Nb de parts ou actions 960
 Adresse : N° Voie ZI route de Paris
 Code Postal 14120 Commune MONDEVILLE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



AOT

J. H. L.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/01/2019

N° SIRET 8 2 3 5 9 7 9 6 8 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SOVALDIS

ADRESSE (voie) 44 rue de la Sablonnière

CODE POSTAL 94460

VILLE VALENTON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/02/2018 au 31/01/2019

Annexe

JAP

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SOVALDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2019, dont le total est de 2 347 891 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 67 728 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 3 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 5 ans
- * Matériel de transport : 1 an
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Handwritten signature

Règles et méthodes comptables

Dans le cadre du Règlement n°2015-06 de l'ANC applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs dont le fonds commercial:

- En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.
- En application des dispositions de l'article 214-15 du PCG, nous avons effectué un test de dépréciation selon la méthode des flux de trésorerie actualisés et la valeur actuelle du fonds commercial est supérieure à sa valeur comptable. Nous n'avons donc pas déprécié la valeur comptable du fonds commercial.

Stocks

Les stocks sont composés de marchandises destinées à la vente au détail et les inventaires physiques sont effectués à prix de vente et à prix d'acquisition. Ils ont été comptabilisés aux prix d'acquisition majorés des coûts de logistique.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	530 000			530 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	530 000			530 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	137 745	5 170		142 915
- Installations générales, agencements aménagements divers	169 028	4 096		173 124
- Matériel de transport	85			85
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 727	958		10 685
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	316 585	10 224		326 808
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	67 526	3 107		70 633
Immobilisations financières	67 526	3 107		70 633
ACTIF IMMOBILISE	914 111	13 331		927 442

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
--	----------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste

Virements de l'actif circulant

Acquisitions

10 224

3 107

13 331

Apports

Créations

Réévaluations

Augmentations de l'exercice

10 224

3 107

13 331

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste

Virements vers l'actif circulant

Cessions

Scissions

Mises hors service

Diminutions de l'exercice

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/01/2019
--	------------

Éléments achetés

530 000

Éléments réévalués

Éléments reçus en apport

Total

530 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 073	31 617		65 691
- Installations générales, agencements aménagements divers	36 844	34 241		71 085
- Matériel de transport	11	74		85
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 271	3 401		5 672
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	73 199	69 333		142 532
ACTIF IMMOBILISE	73 199	69 333		142 532

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 561 248 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	70 633		70 633
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	22 843	22 843	
Autres	401 657	401 657	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	66 114	66 114	
Total	561 248	490 614	70 633

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLI	2 607
R.R.R. A OBTENIR & AV NON	135 019
AVANT ENC. A RBSE	10 114
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	15 535
Total	163 275

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 400 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 000	100,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 978 480 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	680	680		
- à plus de 1 an à l'origine	577 404	113 606	463 798	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	715 176	715 176		
Dettes fiscales et sociales	235 930	235 930		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	415 957	415 957		
Produits constatés d'avance	33 333	33 333		
Total	1 978 480	1 514 682	463 798	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 112 064

(**) Dont envers les associés 377 934

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 126
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 606
Dettes fiscales et sociales	153 643
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	38 023
Total	209 398

Notes sur le bilan

	Montant
FAC NON PARV FOURNISSEURS	16 606
INT COUR/EMPR ETABL. DE C	446
INTERETS COURUS A PAYER	680
DETTES PR POUR CONGES A P	66 699
PROVISIONS 13 EME MOIS	2 775
DETTES PROVISIONNES CONGE	23 071
CHARGES SOCIALES PROVISIO	960
ETAT CHARGES A PAYER	285
COTISATION FONCIERE A PAYER	3 200
CVAE A PAYER	1 900
TAXE APPRENTISSAGE	4 025
FORMATION CONTINUE	8 446
EFFORT CONSTRUCTION	5 490
TAXE AU M2 A PAYER	36 792
CLTS. PRV POUR AVANTAG. A PAYER TTC	4 763
PROV FRANCHISE CRF	8 059
PROV BACK OFFICE	2 615
PROV GESTION SOCIALE	125
PROVISION CONSEIL JURIDIQUE	1 000
TAXE FONCIERE REFACTUREE	6 675
ABT CONSO EAUX	600
ABT TOKHEIM	736
ABT TAIS VEOLIA	700
PROV PANEL	1 380
PROVISION EDF	3 095
PROV FILIERE PECHE	2 200
PROV SACEM	1 106
PROV RGIS INVENTAIRE	4 969
Total	209 398

AM



[Signature]

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	66 114
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	66 114

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
AVANCE ASSURANCE MULTIRIS	764		
AVANCE AUTRES ASSURANCES	719		
LOYER IMMO D AVANCE	45 565		
CHARGES SUR LOYER	2 671		
CCA SCUTUM TELESURVEILLANCE	125		
CCA BNP LOC PHOTOCOPIEUR KONICA	121		
CCA SOKATEL MAINT LIGNES NUMERIS	247		
CCA LEASECOM COFFRET HIPATH+POSTES	106		
CCA CM CIC LEASING LOC VIDEOSURV	2 100		
ENTRETIEN D AVANCE	75		
AM ENTR FRIGORIFIQUE	9 187		
CCA SCUTUM ENTR DETECTION INCENDIE	1 060		
CCA HYGIENE CONTROLE DERAT°/DESINSE	1 397		
CCA ALTERVAL MAINT VALPAC	1 018		
CCA IVT ENTR SECU INCENDIE	790		
CREDIT BAIL D AVANCE	170		
Total	66 114		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	242 835		242 835
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	9 792		9 792
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	3 198		3 198
Ventes de marchandises	11 723 824		11 723 824
Produits des activités annexes	17 357		17 357
TOTAL	11 997 007		11 997 007

Charges et produits d'exploitation et financiers

Le crédit d'impôt compétitivité est enregistré au crédit du compte « 649 : Crédit d'impôt compétitivité » réduisant ainsi le poste « Charges de Personnel »

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Handwritten signature

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	9 562
Engagements de crédit-bail immobilier	
emprunt crédit agricole et intérêts à payer	576 957
Autres engagements donnés	576 957
Total	586 519

Dont concernant :

- Les dirigeants
- Les filiales
- Les participations
- Les autres entreprises liées
- Engagements assortis de suretés réelles

MA?

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				11 075	11 075
Cumul exercices antérieurs				1 692	1 692
Dotations de l'exercice				2 215	2 215
Amortissements				3 907	3 907
Cumul exercices antérieurs				2 111	2 111
Exercice				2 533	2 533
Redevances payées				4 644	4 644
A un an au plus				2 533	2 533
A plus d'un an et cinq ans au plus				5 699	5 699
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				8 233	8 233
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 329	1 329
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				1 329	1 329
Montant pris en charge dans l'exercice				2 533	2 533

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est enregistré au crédit du compte "649 : crédit d'impôt compétitivité" réduisant ainsi le poste "charges de personnel".

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/02/18 au 31/01/19 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/01/18 13 mois	%
Ventes de marchandises	11 723 823,90	100,00	11 721 457,89	100,00
Coût d'achats marchandises vendues	9 785 502,05	83,47	9 716 227,02	82,89
MARGE COMMERCIALE	1 938 321,85	16,53	2 005 230,87	17,11
Production vendue	273 183,20	100,00	295 956,06	100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
Cie de matières et sous-traitance	147 788,00	54,10	158 381,00	53,52
MARGE DE PRODUCTION	125 395,20	45,90	137 575,06	46,48
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	11 997 007,10	100,00	12 017 413,95	100,00
MARGE BRUTE GLOBALE	2 063 717,05	17,20	2 142 805,93	17,83
Autres achats et charges externes	1 080 675,58	9,01	1 189 391,97	9,90
VALEUR AJOUTEE	983 041,47	8,19	953 413,96	7,93
Subventions d'exploitation				
Impôts, taxes et verst assimilés	91 869,32	0,77	171 236,46	1,42
Charges de personnel	789 027,03	6,58	869 308,51	7,23
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	102 145,12	0,85	-87 131,01	-0,73
Reprises s/ charges et Transferts			63 032,88	0,52
Autres produits	464,51		204,93	
Dot. amortissements et provisions	69 333,23	0,58	73 199,08	0,61
Autres charges	5 256,78	0,04	8 607,49	0,07
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 019,62	0,23	-105 699,77	-0,88
Quote part résultat en commun				
Produits financiers				
Charges financières	11 572,17	0,10	12 354,22	0,10
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	16 447,45	0,14	-118 053,99	-0,98
Produits exceptionnels	49 237,13	0,41		
Charges exceptionnelles	5 389,29	0,04	1 628,00	0,01
Résultat exceptionnel	43 847,84	0,37	-1 628,00	-0,01
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-7 433,00	-0,06	-21 365,00	-0,18
RESULTAT DE L'EXERCICE	67 728,29	0,56	-98 316,99	-0,82



Handwritten signature

In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr

SOVALDIS

Société par actions simplifiée

44 rue de la Sablonnière
94460 VALENTON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2019

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 € - B 333 485 084 RCS MONT DE MARSAN

Société de commissariat aux comptes - Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Pau



In Extenso

AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES

19 Boulevard Alfred Daney
BP 50241
33028 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 19 40 00
Fax : 05 57 19 40 50
bordeaux@inextenso.fr
www.inextenso.fr

SOVALDIS

Société par actions simplifiée

44 rue de la Sablonnière
94460 VALENTON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2019

À l'assemblée générale de la société SOVALDIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOVALDIS relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

S.A.R.L. au capital de 7 622,45 € - B 333 485 084 RCS MONT DE MARSAN
Société de commissariat aux comptes - Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Pau



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ Stocks

La note de l'annexe « stocks » expose la méthode de valorisation des stocks comptabilisés à l'actif du bilan. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant l'existence et l'évaluation des montants comptabilisés dans les comptes.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidence et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidence.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 24 octobre 2019

Le commissaire aux comptes

Audit Aquitaine Commissariat aux Comptes

Représentée par Audrey VERGES

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SOVALDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2019, dont le total est de 2 347 891 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 67 728 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 3 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 5 ans
- * Matériel de transport : 1 an
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



Règles et méthodes comptables

Dans le cadre du Règlement n°2015-06 de l'ANC applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs dont le fonds commercial:

- En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.
- En application des dispositions de l'article 214-15 du PCG, nous avons effectué un test de dépréciation selon la méthode des flux de trésorerie actualisés et la valeur actuelle du fonds commercial est supérieure à sa valeur comptable. Nous n'avons donc pas déprécié la valeur comptable du fonds commercial.

Stocks

Les stocks sont composés de marchandises destinées à la vente au détail et les inventaires physiques sont effectués à prix de vente et à prix d'acquisition. Ils ont été comptabilisés aux prix d'acquisition majorés des coûts de logistique.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	530 000			530 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	530 000			530 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	137 745	5 170		142 915
- Installations générales, agencements aménagements divers	169 028	4 096		173 124
- Matériel de transport	85			85
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 727	958		10 685
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	316 585	10 224		326 808
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	67 526	3 107		70 633
Immobilisations financières	67 526	3 107		70 633
ACTIF IMMOBILISE	914 111	13 331		927 442



[Signature]

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		10 224	3 107	13 331
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		10 224	3 107	13 331
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/01/2019

Éléments achetés	530 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	530 000



[Signature]

Notes sur le bilan

Amortissements des Immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 073	31 617		65 691
- Installations générales, agencements aménagements divers	36 844	34 241		71 085
- Matériel de transport	11	74		85
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 271	3 401		5 672
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	73 199	69 333		142 532
ACTIF IMMOBILISE	73 199	69 333		142 532



[Signature]

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 561 248 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	70 633		70 633
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	22 843	22 843	
Autres	401 657	401 657	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	66 114	66 114	
Total	561 248	490 614	70 633

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLI	2 607
R.R.R. A OBTENIR & AV NON	135 019
AVANT ENC. A RBSE	10 114
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	15 535
Total	163 275



[Signature]

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 400 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 000	100,00



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 978 480 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	680	680		
- à plus de 1 an à l'origine	577 404	113 606	463 798	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	715 176	715 176		
Dettes fiscales et sociales	235 930	235 930		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	415 957	415 957		
Produits constatés d'avance	33 333	33 333		
Total	1 978 480	1 514 682	463 798	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	112 064			
(**) Dont envers les associés	377 934			



[Signature]

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	576 957	801 268	714 276 ¹
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	576 957	801 268	714 276

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 126
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 606
Dettes fiscales et sociales	153 643
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	38 023
Total	209 398



[Signature]

Notes sur le bilan

	Montant
FAC NON PARV FOURNISSEURS	16 606
INT COUR/EMPR ETABL. DE C	446
INTERETS COURUS A PAYER	680
DETTES PR POUR CONGES A P	66 699
PROVISIONS 13 EME MOIS	2 775
DETTES PROVISIONNES CONGE	23 071
CHARGES SOCIALES PROVISIO	960
ETAT CHARGES A PAYER	285
COTISATION FONCIERE A PAYER	3 200
CVAE A PAYER	1 900
TAXE APPRENTISSAGE	4 025
FORMATION CONTINUE	8 446
EFFORT CONSTRUCTION	5 490
TAXE AU M2 A PAYER	36 792
CLTS. PRV POUR AVANTAG. A PAYER TTC	4 763
PROV FRANCHISE CRF	8 059
PROV BACK OFFICE	2 615
PROV GESTION SOCIALE	125
PROVISION CONSEIL JURIDIQUE	1 000
TAXE FONCIERE REFACTUREE	6 675
ABT CONSO EAUX	600
ABT TOKHEIM	736
ABT TAIS VEOLIA	700
PROV PANEL	1 380
PROVISION EDF	3 095
PROV FILIERE PECHE	2 200
PROV SACEM	1 106
PROV RGIS INVENTAIRE	4 969
Total	209 398



[Signature]

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	66 114
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	66 114

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
AVANCE ASSURANCE MULTIRIS	764		
AVANCE AUTRES ASSURANCES	719		
LOYER IMMO D AVANCE	45 565		
CHARGES SUR LOYER	2 671		
CCA SCUTUM TELESURVEILLANCE	125		
CCA BNP LOC PHOTOCOPIEUR KONICA	121		
CCA SOKATEL MAINT LIGNES NUMERIS	247		
CCA LEASECOM COFFRET HIPATH+POSTES	106		
CCA CM CIC LEASING LOC VIDEOSURV	2 100		
ENTRETIEN D AVANCE	75		
AM ENTR FRIGORIFIQUE	9 187		
CCA SCUTUM ENTR DETECTION INCENDIE	1 060		
CCA HYGIENE CONTROLE DERAT*/DESINSE	1 397		
CCA ALTERVAL MAINT VALPAC	1 018		
CCA IVT ENTR SECU INCENDIE	790		
CREDIT BAIL D AVANCE	170		
Total	66 114		



[Signature]

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	242 835		242 835
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	9 792		9 792
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	3 198		3 198
Ventes de marchandises	11 723 824		11 723 824
Produits des activités annexes	17 357		17 357
TOTAL	11 997 007		11 997 007

Charges et produits d'exploitation et financiers

Le crédit d'impôt compétitivité est enregistré au crédit du compte « 649 : Crédit d'impôt compétitivité » réduisant ainsi le poste « Charges de Personnel »

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 25 personnes dont 1 handicapé.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		3
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	20	
Ouvriers		
Total	23	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	9 562
Engagements de crédit-bail immobilier	
emprunt crédit agricole et intérêts à payer	576 957
Autres engagements donnés	576 957
Total	586 519

Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

Engagements assortis de suretés réelles

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				11 075	11 075
Cumul exercices antérieurs				1 692	1 692
Dotations de l'exercice				2 215	2 215
Amortissements				3 907	3 907
Cumul exercices antérieurs				2 111	2 111
Exercice				2 533	2 533
Redevances payées				4 644	4 644
A un an au plus				2 533	2 533
A plus d'un an et cinq ans au plus				5 699	5 699
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				8 233	8 233
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				1 329	1 329
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				1 329	1 329
Montant pris en charge dans l'exercice				2 533	2 533

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

- Les engagements de retraite de l'entreprise vis-à-vis du personnel n'ont pas été comptabilisés, l'impact sur les comptes des prochains arrêts d'activité à prévoir étant relativement limité. Néanmoins, un chiffrage établi pour le personnel ayant le plus d'ancienneté dans l'entreprise et susceptible de prendre sa retraite à une échéance de cinq ans, conduit à un montant acquis de 9579 Euros hors charges.
- Les droits existants au 31 janvier 2019 au titre des droits individuels à la formation professionnelle (DIF) n'ont pas fait l'objet d'une provision

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est enregistré au crédit du compte "649 : crédit d'impôt compétitivité" réduisant ainsi le poste "charges de personnel".

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.



[Signature]

SOVALDIS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 400 000 €

Siège social : 44 rue de la Sablonnière

94460 VALENTON

823 597 968 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 30.10.2019..... 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30.10.2019, à 14 heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société VALON, représentée par Monsieur Albino AMARO PINTO, préside la séance en sa qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 4 000 actions composant le capital.

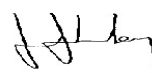
En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée générale constate que la SARL AUDIT AQUITAINE COMMISSARIAT AUX COMPTES, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 31 juillet 2019.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- l'ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce, prorogeant le délai de la tenue de l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 janvier 2019,
- le rapport de gestion du président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Page 1 sur 3



Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la présidente et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2019,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la présidente,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion, puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 janvier 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Votes pour : 4000

Abstentions : /

Votes contre : /

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2019, s'élevant à 67 728.29 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - En totalité au compte « Report à nouveau » débiteur de | 98 316.99 € |
| qui ressortira ainsi après affectation à un solde débiteur de | 30 588.70 € |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Votes pour : 4000

Abstentions : /

Votes contre : /

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Page 2 sur 3

AM

FC



J. H. L.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues entre la société et la société VALON, associée détenant plus de 10 % des voix, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Votes pour : 2 000

Abstentions : /

Votes contre : /

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, la société VALON s'étant abstenue et ses titres n'ayant pas été pris en compte dans le calcul de la majorité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Votes pour : 4 000

Abstentions : /

Votes contre : /

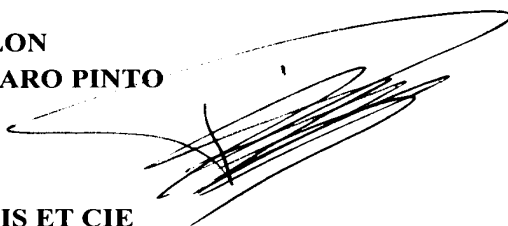
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

SARL VALON

Albino AMARO PINTO



SAS AMIDIS ET CIE

F. COLLOT



SAS SELIMA

F. COLLOT

